

# CAPL C du 19 juillet 2013

## Mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2013

### Filière Gestion Publique

#### Déclaration liminaire

**Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi les salariés, les jeunes, les privés d'emploi et les retraités.**

Les salaires, les minima sociaux et les pensions stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable. Les conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée s'éloigne...l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère sont de plus en plus mal vécues.

Pendant que le gouvernement abdique chaque jour davantage face aux marchés financiers, le patronat en réclame toujours plus...

L'Etat employeur n'est pas en reste. Les services publics se dégradent et ne parviennent plus à répondre aux besoins sociaux, pendant que les personnels subissent de plein fouet les coupes sombres budgétaires depuis des années.

Pour la CGT le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014 est inacceptable. Cela représente 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C.

Néanmoins, le décret n°2013-588 du 4 juillet 2013 modifie les conditions d'accès au 8ème échelon de l'échelle 6 (grade d'AAP1). Désormais, l'échelon est accessible de façon linéaire, et sans contingentement, après une durée moyenne de 4 ans et une durée minimale de 3 ans (sous réserves de réductions d'ancienneté) dans le 7e échelon.

Le décret entre en vigueur à compter du 7 juillet date de sa publication. Les agents promus par la voie du tableau d'avancement avant cette date gardent le bénéfice de leur promotion.

Cependant, encore une fois, il est regrettable que le gouvernement ait traîné dans la parution du texte.

Cette dernière était prévue pour le mois de juin afin d'avoir un effet dès le 1er juillet. Cela aurait alors permis aux agents retraitables à la fin de l'année d'en bénéficier. Ce retard implique de devoir bien mesurer la date de départ de l'agent pour faire valoir ses droits à pensions.

Pour l'année 2013, les mouvements de mutation ont été maintenus par filière selon les règles existantes avec mise en œuvre progressive depuis 2012 des règles de gestion harmonisées tout en préservant les droits acquis par les agents.

Avec l'arrivée à la tête de la DGFIP d'un nouveau Directeur Général toutes les garanties données aux agents dans le cadre de la fusion sont mises à mal au profit de la mise en œuvre de la Démarche Stratégique 2013-2018. Cela a entraîné la rupture totale du dialogue sociale avec les organisations syndicales qui condamnent cette démarche.

Pour autant la Direction Générale avance dans ses projets mais de façon contradictoire. D'un côté notre bureau RH poursuit la mise en place progressive des règles actées dans la cible. De l'autre le Directeur Général envisage d'aller très loin en s'en prenant directement aux droits et garanties des agents.



Les propositions écrites dans la démarche Stratégique sont éloquentes. Les choses sont clairement dites :

- ⇒ «pour une nouvelle étape dans la déconcentration»,
- ⇒ «le verrou qu'il faut d'abord faire sauter, ce sont les règles nationales d'affectation»,
- ⇒ «le niveau local est écartelé entre le niveau national qui a le dernier mot et l'agent qui a une liberté d'initiative totale pas toujours en phase avec les nécessités de service».

**Toulouse, le 23 juillet 2013**

**Syndicat CGT Finances Publiques**  
**Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane  
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

**La Démarche Stratégique met en danger les droits et garanties des personnels en matière de mutation.** Le Directeur Général ambitionne de permettre à ses Directeurs locaux, de disposer à leur guise d'agents, malléables et corvéables à merci, d'adapter leur présence dans un service en fonction de la charge de travail, d'accroître à leur guise le volume des agents mobiles pour combler les vacances résultant des suppressions d'effectifs, de réaliser les affectations de plus en plus au « profil ».

Concrètement sur le projet de mouvement transmis, il apparaît des affectations « Direction Pôle Gestion » sans plus de précision. N'êtes vous pas en train de vous engouffrer dans la brèche ouverte par notre Directeur général ?

Pour ce mouvement, nous vous demandons l'application stricte des règles qui ont été définies dans les instructions lors des groupes de travail en 2012 avec la Direction Générale.

Encore une fois, nous dénonçons la liste de postes et services prioritaires établie par notre Directeur Régional. Concernant les départs à la retraite dans notre département : il avait été demandé aux cadres de recenser les possibles départs en retraite afin de les

anticiper. On aurait pu croire qu'il en serait tenu compte dans le mouvement évoqué aujourd'hui, sachant que le prochain mouvement n'aura lieu qu'au 1er septembre 2014. Nous constatons en le déplorant qu'il n'en ai rien. Cela va entraîner des déficits en effectifs et va encore rajouter aux difficultés des agents. Seule une CAP au 1er avril 2014 avec mouvement national pourra combler ces départs. Nous vous demandons une situation réactualisée des effectifs de la gestion publique tenant compte des départs en retraite de 2014 portés à votre connaissance, de façon à avoir une meilleure lisibilité des vacances d'emplois.

Concernant les CAPN d'avancement, la date d'effet des tableaux d'avancement est le 1er janvier de l'année pour laquelle ils sont établis. En application du décret du 28/07/2010, la CGT exige la tenu des CAP Nationales avant le 31/12 de l'année précédant celle pour laquelle le Tableau d'Avancement est établi. La CGT revendique le maintien des CAP locales d'avancement.

**La CGT estime qu'il est urgent que ça change vraiment. La seule alternative sera d'agir tous ensemble dans l'unité et le rassemblement le plus large, dès la rentrée.**

## Réponses à la Déclaration liminaire

En réponse à notre déclaration, Monsieur POGGIOLI nous informe qu'un état des lieux de notre département est transmis à la Direction Nationale faisant apparaître les besoins. Pour le Président, une des solutions consiste au recrutement de PACTE. Nous rappelons que ce recrutement se fait sans concours et est dérogatoire aux règles de recrutement.

Pour tendre vers une fusion totale, le mouvement complémentaire de CAP du 1er avril 2014 est supprimé. Seule une CAP aura lieu au 1er septembre 2014. Le mouvement d'avril sera remplacé en 2015 par un mouvement complémentaire B et C à cette date. Seuls les B seront mutés sur une mission structure Direction.



Pour la CGT il était important que les collègues, quand le mouvement était possible, bénéficient d'une mutation dans la RAN de leur premier choix. En effet dès 2014 les mutations se feront sur les RAN. Les collègues ayant obtenu la RAN cette année ne passeront pas par une CAP Nationale s'ils redemandent une mutation pour leur premier choix. Prochainement, l'Administration va porter à la connaissance des agents le nom de la RAN à laquelle ils appartiennent.

Encore une fois, la CGT dénonce la liste établie par notre Directeur Régional des postes considérés par lui comme non prioritaires.

### Certains postes n'ont pas été pourvus comme :

- Caraman-Lanta
- TTA-CAS
- Toulouse CHU
- POLRE
- CHORUS
- CPS RELAIS
- L'isle-en-Dodon



### Les priorités du DRFIP 31 :

- SIP Toulouse Centre
- SIP Toulouse Nord Ouest
- TTA-CAS
- Toulouse CHU
- L'Union
- Villefranche-de-Lauragais
- Blagnac
- Saint-Béat
- Rieumes
- Muret
- RFTM
- Direction, Liaison Rémunérations, CGR



### Sur les mouvements :

- ⇒ 11 agents arrivent en externe (dont 1 réintégration)
- ⇒ 3 recrutements handicap
- ⇒ 6 demandes de mutation interne ont été satisfaites sur 18
- ⇒ 2 demandes, à l'ancienneté de la demande « stock »

## Au final :

### Mouvement externe :

- 1 L'Union
- 1 Volvestre
- 1 Direction SFACT
- 1 Direction CGR
- 3 TTA-CAS
- 1 Villefranche-de-Lauragais
- 1 Saint-Béat
- 1 Toulouse CHS Marchant
- 1 Paierie Départementale
- 1 Saint Lys
- 1 réintégration Direction CGR

### Mouvement interne :

- 1 Direction Liaison-Rémunération
- 2 Direction CGR 1 Direction Compta-Régie

### Votes :

Pour : Administration  
Abstention : FO DGFIP  
**Contre : CGT Finances Publiques – Solidaires**  
Finances Publiques

**Notre vote « contre » dénonce le découvert en emplois de notre département : soit 41 besoins en Haute Garonne.**



## Questions Diverses :

Au niveau national 1635 agents sont concernés par le passage à AAP1 indice 430.

**Pour le département il y en aurait 94.**

La Direction nous a remis la liste du tableau d'avancement au grade d'AAP1 (passage de AAP2 à AAP1). Sur la plage d'appel statutaire (PAS) figurent 63 agents.

Seuls 31 ont été sélectionnés dans la plage utile de sélection (PUS) qui a été transmise au National avec avis favorable.

Un agent a refusé sa promotion de C en B et un autre agent a demandé une révision de son affectation suite à sa réussite au concours de Contrôleur des Finances Publiques,

Leurs dossiers ont été transmis à la Direction Générale pour donner suite.

### N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques:

Daniel AUTHIER : daniel.authier@dgfip.finances.gouv.fr

Marie-Christine PREVOST : marie-christine.prevost@dgfip.finances.gouv.fr

Marlène ZORZIN : marlene.zorzin@dgfip.finances.gouv.fr

Olivier DUCROS : olivier.ducros@dgfip.finances.gouv.fr

Valérie PINEL : valerie.pinel@dgfip.finances.gouv.fr

Véronique BRUNO : veronique.bruno@dgfip.finances.gouv.fr

Ghislaine REMY : ghislaine.remy@dgfip.finances.gouv.fr

## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

### SECTION :

Actif  Stagiaire  Retraité

#### Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif > Pour les agents A et A+**

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative : .....

#### Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / ..... Signature :

